antoinegerber@triathlongrandest.fr | 06 60 13 69 32
Maison Régionale des Sports – 13 rue Jean Moulin – BP 70001 – 54510 TOMBLAINE

Cahier des charges
Structures Performantes - Triathlon

Sommaire

Introduction

I. VOLET STRUCTURATION

1. **Niveau sportif**
2. **Encadrement**
3. **Installations**
4. **Volume d'Entraînement**
5. **Internat / enseignement scolaire**
6. **Analyse structurelle**
7. **Bilan financier**
8.

II. VOLET RÉSULTATS

Conclusion

Dossier suivi par le CTL de la Ligue Grand Est de Triathlon

Introduction

Depuis sa création, la Ligue Grand Est de Triathlon subventionnait des Structures Sportives Scolaires. Or, nous savons qu'il est indispensable pour elles d'avoir des structures fédérales à côté qui supportent une (bonne) partie du fonctionnement. Nous avons fait le constat également qu'un certain nombre de clubs réalisait un bon travail de formation avec des résultats significatifs aux Championnats de France et qui ne pouvaient pas prétendre à ces aides. Une réflexion a été posée pour mieux accompagner l'ensemble des structures qui forment les jeunes vers la performance. Le but est de récompenser ces clubs qui se dynamisent autour de la préparation aux échéances nationales (Championnats de France Jeunes) et qui se rapprochent des attendus du « Plan de Performance Fédéral ».

Les clubs d'Accession Territorial ou d'Accession National seront aidés parallèlement à ce cahier des charges via le budget Accession Vers le Haut Niveau. Il conviendra pour eux de compléter également le dossier ''Accession Grand Est''.

L'objectif global est de renforcer les synergies entre toutes les structures afin de mieux aménager un parcours d'évolution vers l'Accession au Sport de Haut Niveau et créer des passerelles entre les différents niveaux.

Deux volets distincts et complémentaires seront mis en place :

- Un premier basé uniquement sur des éléments de **structuration** du club (ou Comité Départemental) sans nécessité de résultat minimum
- Un second s'appuyant sur les **résultats** en lien avec le niveau de structuration.

Le public concerné sont les jeunes concernés par les Championnats de France :

- Benjamins (12-13 ans)
- Minimes (14-15 ans)
- Cadets (16-17 ans)
- Juniors (18-19 ans)

I. VOLET STRUCTURATION :

2 niveaux sont mis en place au niveau régional :

- **Premier niveau (A) = Ecole de triathlon orientée performance**
- **Second niveau (B) = Structure Accession Grand Est**

Les différents items des Clubs d'Accession Territorial (PPF FFTRI) sont déclinés (tableau en annexe 1) et il conviendra de **valider l'ensemble des critères** pour pouvoir avoir accès à la labellisation.

1. Niveau sportif

A. Le club devra bénéficier d'une labellisation école de triathlon et avoir :

- un groupe orienté vers la performance (catégorie benjamin à junior) d'au moins 3 jeunes (*)
- un taux de participation au Class Triathlon supérieur à 60% (ensemble de son effectif benjamin / junior)
- taux de participation au Championnat Grand Est supérieur à 30% (ensemble de son effectif benjamin / junior)
- taux de participation (ou candidature si non retenu) aux tests Grand Est (8 mars 2026) supérieur à 30% (de son groupe performance)

B. La structure doit disposer :

- d'un groupe performant (*) d'au minimum 3 athlètes
- d'un taux de participation au Class Triathlon supérieur à 60% (l'ensemble de son effectif benjamin / junior)

- taux de participation au Championnat Grand Est supérieur à 35% (ensemble de son effectif)
- taux de participation à la ½ finale Jeunes supérieur à 40% (de son groupe performance)
- taux de participation (ou candidature si non retenu) aux tests Grand Est (8 mars 2026) supérieur à 30% (de son groupe performance)

(*) La liste du groupe identifié de jeunes « performants » sera transmise et validée par le CTL. Ils devront s'entraîner de façon très régulière sur la structure.

2. Encadrement

La personne morale s'assurera de la qualification et de l'honorabilité de l'encadrement sportif (diplômes, cartes professionnelles) et de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif) selon la législation et l'ensemble des textes réglementaires en vigueur.

A. La coordination de l'entraînement devra se faire à minima par un **BF3 Module Jeunes.** D'autres encadrants pourront épauler l'encadrement référent.

B. La coordination de l'entraînement devra se faire par une personne ayant les prérogatives de **l'entraînement en triathlon contre rémunération** (DEJEPS Triathlon, Licence STAPS Entraînement sportif option Triathlon) et cette personne devra être **salariée** de la structure à minima sur un 0.5 ETP.

D'autres encadrants pourront épauler l'encadrement référent et il conviendra d'avoir au minimum **1 cadre pour 12 athlètes**

Joindre la liste des personnes de l'équipe pédagogique (et leurs diplômes) ainsi qu'une présentation succincte du fonctionnement (répartition des groupes, organisation interne des entraîneurs etc …)

Pour le second niveau, il conviendra de fournir un extrait du contrat de travail pour les parties mentionnant le type (CDD, CDI), l'intitulé du poste, la durée, le nombre d'heures, les lieux d'exercices et/ou la convention de mise à disposition pour personnel autre (collectivité, groupement d'employeurs, ou toute autre situation)

3. Installations

A. La structure doit faire bénéficier aux jeunes d'un accès à des installations, avec un délai maximum de 20 min de transport, à la fois :

- Un bassin de natation d'au moins 25 mètres
- Des circuits cyclistes adaptés
- Des parcours pédestres variés

B. La structure doit faire bénéficier aux jeunes d'un accès à des installations, avec un délai maximum de 20 min de transport, à la fois :

- Un bassin de natation d'au moins 25 mètres
- Une piste d'athlétisme mesurée officiellement
- Des circuits cyclistes adaptés
- Des parcours pédestres variés
- Un espace pour faire du travail de préparation physique et de récupération
- Un local pour entreposer son matériel sportif

Lister les infrastructures utilisées

4. **Volume d'Entraînement**

A. Les créneaux hebdomadaires encadrés devront représentés à minima :

- 2 séances natation d'1h15 dans l'eau minimum
- 2 autres créneaux d'1h15 minimum dans d'autres disciplines (course à pied, vélo, préparation physique, enchaînements etc …)

B. La charge hebdomadaire des entraînements sera répartie sur 1 à 2 créneaux quotidiens propres à la structure (pas d'entraînement externalisé par un autre club). Ils seront ventilés sur 5 jours minimum par semaine, et représente un cumul (hors période de coupure) :

- Pour les Cadets & Juniors, de **10h30 à 20h / semaine**
  - Incluant un minima de **6h de natation**
- Pour les Benjamins & Minimes, de **7 à 15h / semaine**
  - Incluant un **minima de 4h de natation**

Joindre le programme d'entraînement hebdomadaire (avec les disciplines, horaires et lieux d'activité) et la liste des intervenants pour chacun de ces créneaux.

5. **Internat / enseignement scolaire**

A et B. Rien n'est exigé à ce niveau mais, en cas de proposition d'internat, l'(les) établissement(s) remplit(ssent) l'ensemble des conditions de la réglementation française pour accueillir des mineurs.

S'ils sont présents, les aménagements sont discutés au gré à gré avec le responsable de formation professionnelle. Ces aménagements font l'objet d'une convention selon nécessité avec chaque établissement scolaire ou d'enseignement supérieur. Il n'en demeure que la

formation demeure la priorité de la structure. L'objectif étant que les athlètes puissent la réaliser un projet qui conjugue réussite sportive, scolaire et épanouissement personnel.

6. Analyse structurelle

A et B. La structure par l'intermédiaire de son coordinateur sportif et/ou personne morale, devra établir un point d'étape du projet de la Structure en rédigeant un texte mettant en lumière les points forts et axes d'améliorations de sa structure, faisant un bilan annuel général à chaque fin d'année. Celui-ci s'appuiera sur des indicateurs (fichier Excel).

Compléter le fichier Excel des indicateurs et joindre un texte d'analyse de votre structure (qui peut s'appuyer sur des documents que vous avez déjà)

7. Bilan financier

Il conviendra de joindre un bilan financier de la saison écoulée où l'on peut retrouver les dépenses et recettes liées au public jeunes.

Joindre un bilan financier spécifique au public jeunes

8. Objectifs et plan d'actions de l'année à venir

La structure par l'intermédiaire de son coordinateur sportif et/ou personne morale, devra présenter les quelques objectifs et projets de la saison prochaine au sujet de sa structure jeunes.

Joindre un texte d'analyse de votre structure (qui peut s'appuyer sur des documents que vous avez déjà)

II. VOLET RÉSULTATS :

3 niveaux de résultats sont mis en place (tableau en annexe):

- **Premier niveau (Top 1) = critères PPF FFTRI**
- **Second niveau (Top 2) = critères élargis (top 16 à 30 aux Championnats de France*)**
  Troisième niveau (Top 3) = critères encore un peu plus élargis (top 30 à 40 aux Championnats de France*)

**selon les années de catégories et soumis à validation de chrono natation / course à pied pour le Duathlon et Aquathlon (cf annexe)*

Les clubs d'Accession Territorial ou National (PPF FFTRI) devront réaliser un nombre de résultats de Premier Niveau pour leur labellisation nationale.
Les clubs d'Accession Grand Est pourront valoriser les résultats du Premier et Second Niveau uniquement et leur montant d'aide total ne pourra pas dépasser celle des clubs d'Accession Territorial
Les écoles de triathlon orientées vers la Performance pourront valoriser des résultats du Premier au Troisième Niveau et leur montant d'aide total ne pourra pas dépasser celui lié au volet structuration des Structures d'Accession Grand Est.

>> Les athlètes qui se sont effectivement entraînés à minima 2 ans dans la structure l'année N-1 et/ou N-2 et qui se sont dirigés vers une autre structure pour évoluer pourront être comptabilisés.

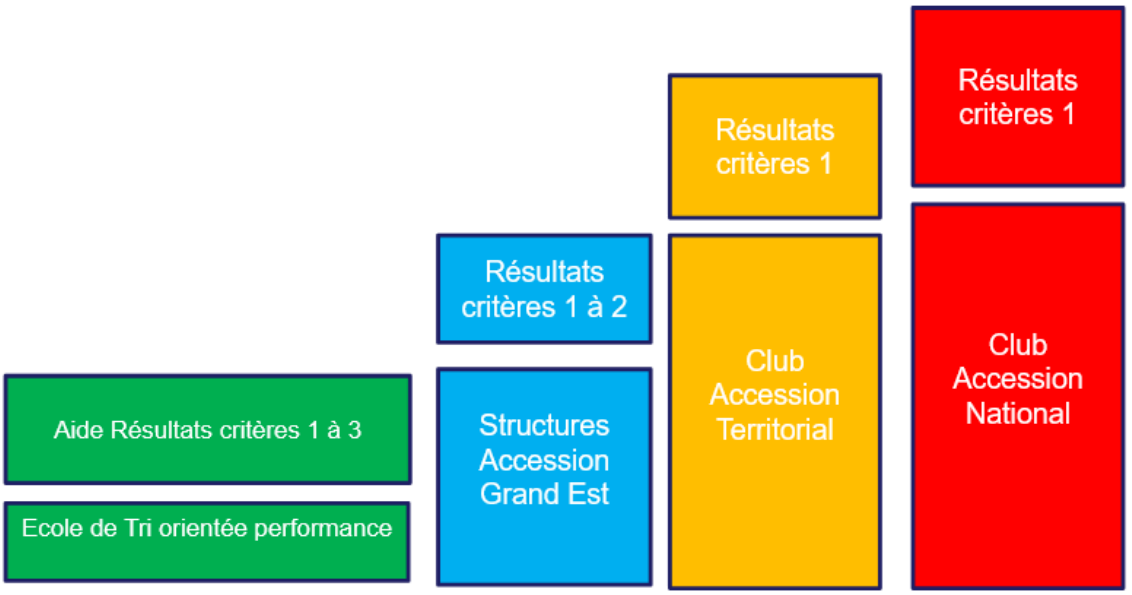

Chaque résultat entrant dans les critères sera pris en compte. Un montant fixe d'aide de la structuration sera établi et une aide variable liés aux résultats (et leurs niveaux) seront additionnés.

Conclusion

L'accompagnement des clubs d'Accession au Haut Niveau et des Structures Performantes sera lié à l'enveloppe globale et sera bien entendu conditionné à :

- la validation du dossier de structuration déposé et des justificatifs et bilans apportés
- l'absence de toute créance à la Ligue
- un respect de la charte d'éthique et déontologique du sport français du CNOSF

- **Renseignements :**

  Antoine GERBER CTL Ligue Grand Est de Triathlon

  antoinegerber@triathlongradest.fr

  06.60.13.69.32

- **Annexe :**

Critères et niveaux de résultats attendus visibles en ligne

- **Charte d'Ethique et déontologique du sport français du CNOSF :**

https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF-Concilliation/charte-de-deontologie.pdf